



HAL
open science

Les frontières avant les professions ou l'art du contrepied d'Andrew Abbott

Didier Demazière

► **To cite this version:**

Didier Demazière. Les frontières avant les professions ou l'art du contrepied d'Andrew Abbott. Champ Social éditions. Les défis de la formation des travailleurs sociaux. Entre universités et écoles professionnelles., 2023. hal-04269749

HAL Id: hal-04269749

<https://hal.science/hal-04269749>

Submitted on 3 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les frontières avant les professions, ou l'art du contrepied d'Andrew Abbott

Didier Demazière

Paru dans : Patrick Lechaux (dir.) *Les défis de la formation des travailleurs sociaux. Entre université et écoles professionnelles*. 2022, paris, éditions Champ social, pp. 27-62.

L'œuvre d'Andrew Abbott se caractérise par des va-et-vient permanents entre analyses originales de matériaux empiriques et propositions théoriques audacieuses, entre enquêtes approfondies et innovations conceptuelles. Le texte figurant ci-après (« *Boundaries of Social Work or Social Work of Boundaries ?* », Abbott, 1995a) ne déroge pas à cette constante. C'est d'ailleurs en ces termes qu'Abbott lui-même le caractérise : « alors que j'ai publié un certain nombre de textes sur les professions après 1988, trois seulement sont des contributions théoriques : le texte sur l'émergence du travail social (qui est une illustration empirique de mon argument des choses-des-frontières) [...] » (Abbott, 2016a, p. 446). En effet, cet article est la mise en œuvre sur le cas du travail social d'une machinerie conceptuelle qui est détaillée dans un autre texte publié la même année (« *Things of Boundaries* » Abbott, 1995b), ces deux publications quasi simultanées formant un diptyque.

L'argument théorique développé dans celui-ci est littéralement renversant, et Abbott se plait à en relater l'étonnant point de départ dans son livre « *Methods of Discovery* » : « On m'a demandé un jour d'écrire un article pour le numéro spécial d'une revue au sujet des frontières. Le thème des frontières et de la traversée des frontières était devenu très à la mode, donc le projet m'ennuyait. 'Frontières, frontières des choses, des frontières des choses, des frontières des choses', je me chantais à moi-même sous la douche. Soudain, les virgules se déplacèrent et j'obtins la phrase 'choses des frontières'. Qu'est-ce que ça signifiait ? J'étais perplexe (après avoir quitté la douche) et essayais de lui donner du sens. Peut-être les choses sociales comme les professions (des groupes que j'ai passé une bonne partie de ma vie à étudier) sont 'créées' à partir des frontières. Les bords (*edges*) viennent en premier, ensuite la chose, comme si nous créions des nations en ayant une frontière (*border*) avec un lieu A et une autre frontière discontinue avec un autre lieu B, et aussi une autre avec C, et ainsi de suite, puis nous les branchions pour faire quelque chose qui soit continu — et un intérieur et un extérieur d'apparaître aussitôt, que nous appellerions l'intérieur d'une nation » (Abbott, 2004, p. 126-127).

Encore faut-il tirer les conséquences, tant théoriques qu'empiriques, d'un tel changement radical de perspective sur la nature des frontières qui traversent le système des professions et plus largement le monde social dans son ensemble. Selon lui, on peut considérablement améliorer la compréhension de l'émergence de certains groupes sociaux (*e. g.* les professions) si l'on considère que le tracé de la frontière est premier, antérieur au groupe. Ayant affirmé ce postulat, que l'on peut appeler « la priorité temporelle des frontières », il le déplie et le soumet à l'épreuve empirique en prenant l'exemple de la création du travail social à partir de la fin du dix-neuvième siècle et mettant en avant l'argument d'un travail social des frontières (*social work of boundaries*)

L'idée de « choses-des-frontières »

Mais pour bien comprendre les potentialités heuristiques de cette perspective pour l'analyse de professions – comme celles du travail social – et pour saisir les implications d'une pensée processuelle (Abbott, 2016b) qui conçoit les professions – et plus globalement le monde social – comme des flux plutôt que comme des entités, il importe de revenir sur la « *things of boundaries idea* ».

Cette idée est exemplaire de la manière de penser d'Abbott : d'un côté il cultive l'art du contrepied rhétorique et de l'autre il élabore des alternatives heuristiques. Son récit de l'émergence de cette alternative relève de la première logique. Celle-ci prend ici la forme d'une inversion grammaticale et lui permet de proposer une formule proprement renversante qui inaugure un véritable contrepied théorique. L'enjeu est rien moins que de disqualifier une conception dominante dans la sociologie étatsunienne des années 1980-90 – et au-delà en termes temporels comme géographiques – du monde social selon laquelle celui-ci « est composé d'entités fixes (*i.e.* les unités d'analyse) possédant des attributs (*i.e.* les variables) ; ces attributs interagissent, dans un temps causal ou réel, pour produire des résultats, résultats eux-mêmes mesurables en tant qu'attributs de ces entités fixes » (Abbott, 2001, p. 39). A rebours, il avance qu'il faut porter l'analyse non sur les entités mais sur la formation et les déplacements des frontières, parce que les entités et choses sociales émergent de la connexion des frontières qui les délimitent et qui les ont fait advenir en se liant. Une règle de la méthode en découle : « On ne devrait pas chercher les frontières des choses mais les choses des frontières » (Abbott, 1995b, p. 857). Il faut étudier le travail des frontières, ce qui est une perspective au cœur de son texte sur le travail social.

Cela signifie que les entités sociales ne doivent pas être considérées comme des réalités fixes, dont on ferait apparaître l'essence à l'issue d'une analyse de clarification ou de purification sociohistorique. Plus, elles ne doivent être prises pour objets d'analyse. Cela inaugurerait un contresens dommageable, puisqu'elles ne sont pas à l'origine des processus qui les font advenir mais qu'elles en sont le résultat, le produit d'un travail permanent d'ajustements et de différenciations des frontières. De ce point de vue, les entités collectives sont des dérivés de processus toujours inachevés. Et on ne s'étonnera pas qu'Abbott trouve dans le champ des professions matière à développer cette perspective théorique, puisqu'au début des années 1990 les professions sont encore son domaine d'études de prédilection, dans la continuité de sa thèse sur la psychiatrie (Abbott, 1982) puis de l'ouvrage qui déborde de beaucoup sa dissertation doctorale (Abbott, 1988). De fait, l'histoire des professions constitue chez Abbott un cas paradigmatique de cette théorie des frontières, véritable ontogénèse. Selon lui, la compréhension de l'émergence de certains groupes sociaux (comme les professions) peut être considérablement améliorée si l'on considère que le tracé de la frontière est premier.

Le travail social des frontières et les processus de différenciation

L'étude de l'émergence du travail social aux États-Unis à la fin du dix-neuvième siècle permet de détailler cette perspective, et d'en montrer les potentialités pour l'étude de dynamiques professionnelles dans d'autres secteurs et à d'autres époques. Notant, à partir de la collecte d'indices empiriques multiples égrenés au cours de son raisonnement, que des activités de travail social apparaissent avant 1900, et non dans les années 1910-20 comme il est habituellement observé, Abbott s'attèle à rendre compte de ce développement. Son analyse montre que les activités, les services, les tâches qui seront associées et coagulées par le tracé d'une nouvelle frontière faisant apparaître le travail social comme espace professionnel visible sont antérieures à l'existence de groupes ou collectivités organisées revendiquant cette place dans la division du travail ou cette étiquette. Une aire de tâches spécialisées se cristallise peu à

peu et se structure, sans qu'une institution ou un collectif la délimite, la contrôle, la labélise. Les contours de cet ensemble d'activités, réalisés par des catégories disparates de travailleurs, sont d'abord flous, incertains et instables, puis ils s'affirment et se clarifient, sans que les frontières ne désignent (encore) une entité précise et *a fortiori* un métier ou en ensemble de professions. Ces frontières font émerger des « zones de différence » en constitution, incertaines.

Celles-ci ne sont pas fixes, mais sont envisagées dans une dynamique temporelle : la frontière n'est pas une donnée (une ligne matérielle ou symbolique qui sépare un dedans et un dehors, un nous et un eux), mais un processus. L'émergence de frontières a pour conséquence de distribuer une diversité d'agents qui réalisent des activités situées de part et d'autre, contribuant ainsi à les différencier en catégories à partir des tâches qu'ils accomplissent. Les tâches qui se situent à l'intérieur du périmètre délimité – ou plutôt dont le tracé s'affirme avec le temps dans le cas du travail social, mais qui pourrait tout aussi bien s'estomper dans d'autres cas où la ligature des frontières ne se fait pas ou se défait au bout d'un temps – entrent en résonance entre elles et forment ensuite des ensembles qui apparaissent signifiants, jusqu'à être différenciés et désignés par l'expression, vaguement fédératrice ou constituante mais encore fragile à ce stade, de « travail social ».

Ce processus ne consiste pas à identifier ce qui serait la spécificité, ou mieux l'essence, du travail social pour ensuite y inclure l'ensemble des activités répondant à cette définition ; conformément à la perspective fonctionnaliste qu'Abbott prend soin de déplier dans la première partie de son texte. Le raisonnement suivi est similaire à celui qui est déployé quelques années plus tôt à propos de la construction de la juridiction des problèmes personnels (Abbott, 1988). Conformément à sa conception des rapports entre frontières et entités, Abbott avance que la constitution de cette juridiction ne résulte pas de la coalition de groupes professionnels qui auraient le projet de délimiter, clôturer et défendre, un territoire professionnel sur lequel ils pourraient régner. Il avance que cette juridiction émerge du rapprochement de certaines activités (celles des neurologues, puis des psychiatres, puis des psychologues en l'occurrence) sur la base de leur proximité et plus encore sur la base de leurs communes différences avec d'autres activités (celles du clergé et des médecins généralistes notamment). La différenciation est ici le mécanisme majeur, faisant émerger des sites de différences, qui sont susceptibles d'être liés les uns aux autres et de tracer une frontière qui réunit des activités dispersées jusque-là en les séparant d'activités situées au-delà de cette frontière qui s'affirme progressivement. L'opposition, dont la frontière est le marquage, est ainsi un puissant principe de rapprochement et de coalescence et elle est l'ingrédient de base du travail des frontières. Encore faut-il que les frontières se renforcent et se lient les unes aux autres de manière à délimiter et entourer quelque chose qui peut devenir une entité sociale, une profession.

Dit autrement, au cours du temps, une entité sociale en vient à exister par l'articulation et la consolidation de frontières, qui permettent la transformation d'un « site de différences » en une unité plus visible, robuste et endurent : ici le travail social qui alors ne désigne plus comme antérieurement un phénomène incertain, mais apparaît comme le nom d'une chose sociale advenue au cours de ce processus. Ce processus n'opère pas sans l'intervention active d'acteurs, mais il ne s'agit pas de professions du travail social puisqu'elles sont secondes par rapport au branchement des frontières et n'existent pas encore comme telles, mais de mouvements de charité, de services gouvernementaux, de travailleurs attachés à des tâches variées, qui contribuent à la coalescence du travail social en tant qu'ensemble différencié d'activités. Toutefois, cette coalescence est pour partie contingente. En effet, certaines tâches sont intégrées dans l'aire d'activités en constitution tandis que d'autres ne le sont pas, et cette différenciation connaît des variations selon les pays, et selon les époques, au point que, souligne Abbott, le

travail social aurait pu ne pas exister tel qu'on le connaît aujourd'hui. Il pourrait aussi disparaître en tant qu'entité, car les entités ne sont jamais stables et sont soumises à un changement perpétuel, de sorte que la permanence est finalement une « excroissance accidentelle » (Abbott, 2007, p. 8).

En ligne avec sa perspective processuelle, Abbott montre que le régime d'existence du travail social évolue au cours de la période qu'il étudie. Il est d'abord une sphère d'activité faiblement identifiée. Puis la dynamique même de l'activité crée une certaine inertie, quelque chose à quoi se rattacher, quelque chose qui devient plus visible, quelque chose qui donne des signes d'existence, quelque chose qui est investi par des acteurs variés, quelque chose qui est de moins en moins incertain. Ainsi s'affirme l'existence du travail social, ce quelque chose qui devient une chose ou une entité, dotée d'une cohérence interne croissante et d'une certaine endurance, jusqu'à devenir une institution aux frontières clairement tracées et protégées par des règles formalisées, permettant l'épanouissement de groupes professionnels spécialisés.

Les frontières, observatoire de la dynamique des professions

Son analyse du travail social a pour particularité d'être historique, centré sur la naissance – et même pourrait-on dire la gestation antérieure à la naissance – du travail social. Mais dans d'autres textes, il met l'accent sur différents moments de ce processus social continu que l'on peut appeler professionnalisation. Il montre alors comment les professions naissent, croissent et meurent, font scission ou se regroupent, s'adaptent ou innovent (Abbott, 1988). Aussi peut-on se demander – ce qu'esquisse Abbott dans les derniers paragraphes de son texte – ce que devient la théorie du travail des frontières dans le cas où des professions sont constituées, quand elles sont de facto des entités – des choses – organisées. Comment tenir l'idée d'un primat des frontières sur les groupes professionnels non plus quand ceux-ci sont balbutiants mais quand ils sont devenus des entités solides, des institutions ?

Pour cela, il faut écarter l'acception fonctionnaliste de la professionnalisation, ce que Abbott fait explicitement dans son texte sur le travail social. Pour autant, la pertinence d'une professionnalisation n'est guère discutable quand des professions s'affirment et prennent la forme de choses, quand se manifeste l'existence d'une communauté exclusive dont les membres sont liés par des relations de collégialité et dont l'accès est régulé par des mécanismes permettant précisément de garder les frontières. L'enjeu, en conformité avec la théorie abbottienne, est de ne pas réduire la professionnalisation à un état où les professions sont fortifiées, où elles exercent un contrôle de leurs activités dans leur juridiction, s'appuyant sur des ordres ou associations professionnelles, sur des institutions de formation, sur des procédures de certification, sur des codes déontologiques, sur des corpus de règles éthiques, etc. A rebours de cette conception fixiste, Abbott défend une approche processuelle (la professionnalisation est provisoire) et écologique (elle est inscrite dans des relations externes aux groupes professionnels). Et cela replace les frontières au centre d'une analyse qui peut s'étendre à tous les régimes d'existence des professions, quel que soit l'état de coalescence, de visibilité, de reconnaissance, d'affaiblissement ou de déliquescence aussi, qui les caractériserait.

En effet, l'histoire des professions, indépendamment de la force leur organisation et de leur légitimité, est celle d'une « guerre de territoires » (*turf war*) (Abbott, 1997, p. 1156), et de « conflits de juridiction » (Abbott, 1986). Ces observations valent tout autant pour le travail social que pour la médecine, ou pour la psychiatrie (pour citer les exemples privilégiés d'Abbott). A coups de ressources, de clientèles, d'autorisations ou d'interdictions, les professions sont engagées dans des arènes de compétition. Cette approche agonistique conduit

à placer au cœur de l'analyse les relations entre les professions et d'autres entités : professions concurrentes, subordonnées, complémentaires, et auditoires (clientèles, autorités publiques, agences de certification, opinions publiques, etc.) avec lesquels elles sont liées. Ces relations peuvent être extrêmement variées : conflit, prédation, parasitisme, menace, imitation, alliance, symbiose, etc. Mais elles ont en commun le fait que leurs enjeux concernent les frontières, que potentiellement elles interrogent, déstabilisent, déplacent, jusqu'à fragiliser les sites de différences dont la cristallisation est au principe de la constitution des professions.

Abbott enrichira cette approche théorique en formalisant, au début des années 2000, un modèle des écologies liées (Abbott, 2003) ou *linked ecologies* (Abbott, 2005) qui densifie sa conception du système des professions, et au-delà de la société dans son ensemble. Les professions sont constamment confrontées à l'enjeu de leur survie et doivent convaincre du bien-fondé de leurs manières de définir et résoudre les problèmes dont elles ont la charge, c'est-à-dire dont elles sont parvenues à faire leur spécialité. Aussi pour construire leur légitimation elles doivent nouer des relations avec des entités extérieures – qu'il appelle des auditoires – qui sont intéressées de quelque manière par les services professionnels. Les professions s'inscrivent alors dans des systèmes d'acteurs plus larges et ne peuvent persister de manière autarcique, repliées sur leur territoire d'exercice. Ces auditoires sont souvent déterminants dans l'attribution des juridictions, dans la mesure où ils « servent d'arbitres, parce que leur propre légitimité a ses racines en dehors du système des professions » (Abbott, 2003, p. 30). Parmi ces auditoires, l'État peut jouer un rôle de premier plan car il est une instance de régulation et de réglementation. Mais ce rôle varie considérablement selon les pays et les époques, selon le poids d'autres auditoires, tels les destinataires des services délivrés par les professions qui s'ils sont un auditoire profane peuvent avoir un pouvoir de marché, les professionnels accomplissant des activités connexes dans les espaces de travail, l'opinion publique incarnée notamment par les médias et divers collectifs, mais aussi des experts du domaine qui tout en étant extérieurs à la profession ont la faculté d'en évaluer les activités. Pour introduire le concept d'écologies liées, Abbott souligne que ces auditoires ne sont pas homogènes et uniformes, mais qu'ils sont – comme les professions – traversés par des tensions et des conflits, travaillés par des conceptions concurrentes de leur action à l'égard de telle ou telle profession. Aussi revient-il sur l'idée que les professions s'adresseraient à ces auditoires pour consolider leur juridiction, et propose d'envisager ces relations en termes d'écologies liées, soulignant ainsi le caractère composite de ces écologies extérieures au système des professions et pointant la variabilité des relations et des interdépendances entre professions et auditoires, entre écologies professionnelles et écologies extérieures. Dans cette perspective, l'analyse des professions devient celle des écologies, internes comme externes, organisant des circulations aux frontières professionnelles. Et l'on comprend bien pourquoi dans cette conception, écologique et processuelle, les professions, et plus largement la société, ne sont jamais en équilibre ; « le conflit et l'imprédictibilité sont la nature de la vie sociale » (Abbott, 2006, p318).

C'est donc en observant ce qu'il se passe aux marges que l'on peut comprendre la dynamique des professions, ces choses dont les frontières ont fait la différence, et ont stabilisé un site de différences. C'est à ces frontières que l'on peut repérer des phénomènes renouvelés de coalescence et de dissolution, de fusion et de fission, que l'on peut saisir non plus la naissance ou la constitution des professions, mais à l'inverse leur épuisement et leur disparition, ou comme le fait Abbott pour le travail social leurs faiblesses et talons d'Achille, les menaces et les hostilités qui pèsent sur elles. Quel que soit le degré de choséité – d'endurance et d'institutionnalisation – des professions, ce qui doit être premier dans l'analyse ce ne sont pas les professions elles-mêmes, mais leurs relations avec l'extérieur, ou dit autrement les frontières où ces relations se nouent et se jouent. Ainsi donc, cela n'a pas de sens d'écrire l'histoire d'une

profession saisie de manière individuelle ou isolée, parce que toute profession est le produit d'une histoire et d'un travail social des frontières qui l'a constituée comme telle et parce qu'une fois constituée elle est trop dépendante de professions et d'auditoires qui l'environnent, trop indissociable d'un travail à ses frontières, et de ses frontières.

Incontestablement les concepts proposés par Abbott, particulièrement son idée de choses-des-frontières et sa théorie du travail-des-frontières, permettent de concevoir le travail social – et tout profession – comme un processus inachevé, un flux d'événements pour partie contrôlés et pour partie imprévisibles, un entrelacs de relations aux frontières, articulant selon des combinaisons variables potentialités, tensions, alliances, conflits, menaces. Ces concepts invitent assurément à poursuivre l'analyse à l'aune des transformations contemporaines du travail social, en interrogeant sa choséité et en donnant la priorité à l'étude des coalescences et déchirures qui travaillent ses frontières.

- Abbott A. (2016a). Postface : dans les yeux des autres. Dans : Demazière D., Jouvenet M. (dir.) *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*. Paris, Éditions de l'Ehess, p. 441-466.
- Abbott A. (2016b). *Processual Sociology*. Chicago, University of Chicago Press.
- Abbott A. (2007). 2007b, Mechanisms and Relations. *Sociologica*, vol. 2, p. 1-22.
- Abbott A. (2006). The Concept of Order in Processual Sociology, *Cahiers Parisiens*, vol. 2, p. 315-345.
- Abbott A. (2005). Linked Ecologies: States and Universities as Environments for Professions, *Sociological Theory*, vol. 23(3), p. 245-274.
- Abbott A. (2004). *Methods of Discovery. Heuristics for the Social Sciences*. New York, W.W. Norton and Co.
- Abbott A. (2003). Écologies liées, dans Menger P.-M. (dir.), *Les professions et leurs sociologies*, Paris, Éditions de la MSH, p. 29-50.
- Abbott A. (2001). *Time Matters: On Method and Theory*. Chicago, University of Chicago Press.
- Abbott A. (1997). Of Time and Space: The Contemporary Relevance of the Chicago School. *Social Forces*, vol. 75(4), p. 1149-1182.
- Abbott A. (1995a). Boundaries of Social Work or Social Work of Boundaries?. *Social Service Review*, vol. 69(4), p. 545-562.
- Abbott A. (1995b). Things of Boundaries. *Social Research*, vol. 62(4), p. 857-882.
- Abbott A. (1988). *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert*. Chicago, University of Chicago Press.
- Abbott A. (1986). Jurisdictional Conflicts: A New Approach to the Development of the Legal Professions, *American Bar Foundation Research Journal*, vol.187, p. 187-224.
- Abbott A. (1982). *The Emergence of American Psychiatry. 1880-1930*. PhD Thesis, Chicago University, Department of Sociology.